

Canadian Embassy

Ambassade du Canada

501 Pennsylvania Avenue, N.W. Washington, D.C. 20001

Washington, le 30 avril 1993

L'honorable Michael Kantor Représentant au commerce des États-Unis 600 - 17th Street, N.W. Washington, D.C. 20506

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer aux récentes discussions entre les représentants de nos deux Gouvernements au sein du Groupe de travail sur les niveaux de soutien gouvernemental pour le blé, l'avoine et l'orge, établi en vertu de l'Annexe 705.4 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

J'ai en outre l'honneur de proposer, conformément aux alinéas 5 et 6 de l'Annexe, que nos Gouvernements s'entendent pour inclure dans l'Appendice 2, «Programmes de soutien du gouvernement canadien», partie A, «paiements directs», les programmes et la méthodologie convenue mentionnés ci-après :

5.5 Paiements versés en vertu du Régime d'assurance-revenu brut (RARB)

Le soutien accordé aux producteurs d'orge par les gouvernements fédéral et provincial en vertu du RARB représente les deux tiers du montant total versé à ces producteurs pour l'année de récolte en question. Le soutien est calculé selon la formule suivante :

 $A = B * \frac{2}{3}$

ou

- A = le soutien gouvernemental accordé aux producteurs d'orge dans le cadre du Régime d'assurance-revenu brut pour l'année de récolte en question
- B = le total des paiements versés aux producteurs d'orge en vertu du Régime d'assurance-revenu brut pour l'année de récolte en question